

L'école publique en Haute-Marne

Déposé le 13/06/14

PRIORITÉ AU PRIMAIRE,
M. LE MINISTRE ?

C'EST DU
CONCRET
ET TRÈS
VITE!

AU SOMMAIRE :

Page 1 : infos
Page 2 et 3 : mouvement alphabétique
Page 4: mouvement géographique
Page 5 : suite
Page 6 : compte-rendu CAPD

Le mouvement en chiffres

entre [...] : chiffres des années précédentes pour comparaison.

333 participants (343 en 2013, 350 en 2012, 428 en 2011, 457 en 2010)

158 (47,44%) ont obtenu une nouvelle affectation : [151(43,73%), 144 (41,14%), 262 (61,21%)]

81 (24,32%) sont maintenus sur leur poste : [87 (25,36%), 89 (25,43%), 67 (15,65%)]

94 (28,22%) sont sans poste à l'issue de cette 1ère phase : [105 (30,90%), 117 (33,43%), 99 (23,%)]

83 (56,85%) ont été satisfaits sur leur 1er vœu, [76 (50,67%), 87 (60,42%), 138 (52,67%)]

24 (16,43%) sur leur 2ème ou 3ème vœu, [22 (14,67%), 27 (28,75%), 45 (17,17%)]

116 personnes ont été nommées à TD , 42 à TP (respectivement 79 et 72 en 2013)

Il n'y a pas eu d'« échanges » pour les 20 points mais 6 renoncements à un poste détenu à titre définitif (8 en 2013). Parmi ces 6 collègues, 2 seulement ont retrouvé un poste.

Parmi les 9 PFS, 2 ont obtenu un poste.

Barème minimum pour 1 poste (hors dir) à TD à Chaumont : 28,744 (Déch PEMF), à Langres : 20,333 (ZIL), à Saint-Dizier : 17,917

Il y a eu 10 candidats pour 1 poste « Plus de maîtres que de classes » à Chaumont, 2 candidats pour 1 poste à Joinville, 6 pour 2 postes à Saint-Dizier.

Comme chaque année, le SNUipp-FSU52 choisit de ne pas mettre les résultats en ligne en accès libre. Au-delà du cadre réglementaire, certain(e)s collègues souhaitent ne pas être « localisé(e)s » comme cela est possible sinon, avec un simple moteur de recherche. Le SNUipp-FSU défend cette éthique et dénonce l'amateurisme de certaines organisations syndicales qui communiquent les résultats en libre accès sous forme de fichier.



Mouvement géographique

Pour des raisons de confidentialité, nous ne faisons apparaître aucune nom sur internet



Il se peut que des résultats vous étonnent... Effectivement certaines situations peuvent entraîner l'attribution d'un poste que vous avez demandé à quelqu'un qui a moins de points que vous. Il peut y avoir plusieurs explications à cela:

- Certaines mesures de carte scolaire ont entraîné des priorités : nouveau regroupement de Donjeux, postes de ZIL « déplacés », etc.
- Si une spécialisation est demandée, les collègues qui ont cette spécialisation sont prioritaires. (cf la circulaire « Mouvement »)

Si vous ne trouvez pas d'explication n'hésitez pas à nous contacter.

Une journée pour laquelle vous avez demandé une autorisation d'absence non rémunérée entraînera la perte d'1/100ème au niveau de l'AGS. Cela a fait la différence cette année entre deux collègues de la même promotion et inversé l'ordre pour l'attribution du poste demandé.



Pour diverses raisons, certain(e)s collègues n'occuperont pas le poste qui leur a été attribué mais en restent titulaire (congé parental, etc.). Ces postes seront proposés à titre provisoire lors des phases d'ajustement.

Phase complémentaire : urgent !

Si vous êtes sans poste, vous pouvez faire un courrier à l'IA (à envoyer à la DIRH) pour préciser vos préférences pour le poste qui vous sera attribué : préférence géographique, type de poste... Si vous avez un faible barème surtout, précisez bien si vous préférez n'importe quel poste, même ASH pour être proche de chez vous ou si vous refusez certains types de poste quitte à être plus loin et dans quelle mesure, **tout en sachant qu'au final, tous les postes devront être attribués.**

Le SNUipp-FSU52 vous propose sur son site une grille de priorités à nous retourner afin que nous ayons le plus d'informations possibles pour que l'administration vous attribue le poste qui vous conviendra le mieux, ou le moins mal.

Compte rendu de la CAPD du 3 juin

Le compte rendu
sur le site du
SNUipp-FSU 52 :
snu52@snuipp.fr

Cette CAPD a entériné la phase principale du mouvement départemental.
47 % des candidats ont obtenu un changement d'affectation. 94 collègues sont sans poste à l'issue de cette première phase.

Si on retire les collègues obligé(e)s de participer au mouvement (à titre PRO ou victimes de mesures de carte scolaire), ce sont seulement 123 collègues (36,93%) qui ont souhaité participer au mouvement. 41 sont des ZIL, dont 37 qui ont demandé d'autres postes que ZIL. Cela pose la question de la difficulté de certains de ces postes.
Sur ces 123 participants, 56 (45,5%) ont muté.

Il reste 20 postes vacants à l'issue de ce mouvement dont 9 postes de ZIL sur Saint-Dizier et 1 sur Wassy.

Postes Plus de Maîtres que de Classes

Il y a eu 10 candidats pour 1 poste « Plus de maîtres que de classes » à Chaumont, 2 candidats pour 1 poste à Joinville, 6 pour 2 postes à Saint-Dizier.

Ils ont dû postuler pour chaque poste demandé, en fonction du projet de l'école et en présence de l'ien concerné.

Carte scolaire

Aucun(e) collègue victime d'une fermeture de classe n'a échangé son poste avec un autre enseignant de l'école. Ils étaient 2 l'année dernière à avoir bénéficié de cette nouvelle possibilité.

Sur les 47 personnes ayant subi une mesure de carte scolaire (dont un certain nombre suite à une fusion d'écoles), 45 ont obtenu un nouveau poste.



Postes ASH

La règle a été précisée : priorité du/de la collègue déjà titulaire de la spécialité sur le/la collègue qui prépare le CAPASH, même avec un barème supérieur.

Renoncement

6 personnes ont utilisé cette procédure, mise en place il y a deux ans à notre demande. 2 ont obtenu un poste.

ZIL ASH

3 postes ont été créés cette année. 2 seulement ont été attribués mais suite à des vœux par secteur. Or, la spécificité de ces postes ZIL n'était pas précisée alors. Comme les 2 collègues auraient été sans poste sinon, il leur sera laissé le choix d'accepter ou non. Les postes seraient alors attribués lors de la phase d'ajustement.

DEPS : 1 personne devrait partir en stage de formation psychologue scolaire. Elle sera affectée sur le poste de psychologue ouvert à St-Blin.

Ineat / exeat

A l'heure actuelle, 7 personnes demandent à intégrer la Haute-Marne. Comme les autres départements de l'académie nous risquons d'être en sous-effectif à la rentrée et le DASEN a fait savoir que les entrées seraient bienvenues...

Sauf ineat accordé, les exeat ne seront pas étudiés avant la CAPD du 1er juillet. Les délégués des personnels seront par contre destinataires des listes de demandes.

Temps partiels

94 demandes en tout (89 l'année dernière) : 59 de droit et 35 sur autorisation.

Les collègues faisant une demande sur autorisation seront reçus pour examen au cas par cas.

Le DASEN souhaite éviter les refus mais précise que la situation sera plus tendue que l'année dernière.

Il y a 14 demandes de reprise à temps complet.

Liste d'aptitude PE

Ils restent 14 instits dans le département. 3 ont postulé cette année pour 1 seul poste ouvert sur la liste d'aptitude.

Calendrier

CAPD 1ère phase d'ajustement : 1er juillet à 14h30
CDEN : 3 juillet à 15h

Congés de formation

La Haute-Marne dispose de 2,4 équivalents temps pleins, soit 29 mois de formation.

4 collègues ont demandé un congé de formation. 3 seront accordés pour une durée totale de 21 mois. La 4ème demande n'est pas recevable (problème d'inscription) mais le collègue sera contacté pour étudier avec lui la possibilité qu'il bénéficie des 8 mois restants.